

DEL20230501

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

Membres en exercice : 19

Absents : 4

Pouvoirs : 4

Présents : 15

Nombre de suffrages
exprimés : 19

Séance du 6 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à 20 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David BANANT, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023

Présents : David BANANT – Carole BRETON – Gérard RENUCCI – Chantal BALLEYDIER – Jean-Pierre LIAUDON – Sonia BERNARD – Karine DORGET – Ludivine MOLLARD – Bernard REVILLON – Damien DUCLOS – Alexandre ROSE – Claude MONARD – Vincent RABATEL – Gilles PASCAL – Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ

Absents ayant donné pouvoir : Vincent BAUD à Gérard RENUCCI ; Vincent BOUILLE à Alexandre ROSE, Melinda VAREON à Chantal BALLEYDIER, Lise BALLY à Ludivine MOLLARD

Absents sans pouvoir :

Secrétaire de séance : Carole BRETON est nommée secrétaire de séance.

DEL20230501 - Election du 4^{ème} adjoint au maire

VU l'article L.2122-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le courrier de M Vincent BAUD du 7 juin 2023, valant demande de démissionner de ses fonctions d'adjoint et d'être maintenu dans son mandat de conseiller municipal ;

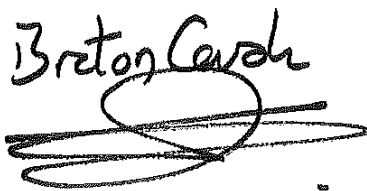
CONSIDERANT l'acceptation de cette demande par Madame la sous-préfète de Saint Julien-en-Genevois reçue le 15 juin 2023 ;

CONSIDERANT qu'il est obligatoire de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, au même rang (quatrième) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après élection par scrutin secret, au premier tour :

- 14 voix pour Jean-Pierre LIAUDON
- 5 voix pour Damien DUCLOS.
-

Monsieur Jean-Pierre LIAUDON est élu 4^{ème} adjoint.

Breton Carole


Pour copie conforme,

Fait à FRANGY, le 11 juillet 2023

Le Maire,
David BANANT



S'LO

DEL20230502

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

Membres en exercice : 19

Absents : 4

Pouvoirs : 4

Présents : 15

Nombre de suffrages
exprimés : 19

Séance du 6 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à 20 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David BANANT, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023

Présents : David BANANT – Carole BRETON – Gérard RENUCCI – Chantal BALLEYDIER – Jean-Pierre LIAUDON – Sonia BERNARD – Karine DORGET – Ludivine MOLLARD – Bernard REVILLON – Damien DUCLOS – Alexandre ROSE – Claude MONARD – Vincent RABATEL – Gilles PASCAL – Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ

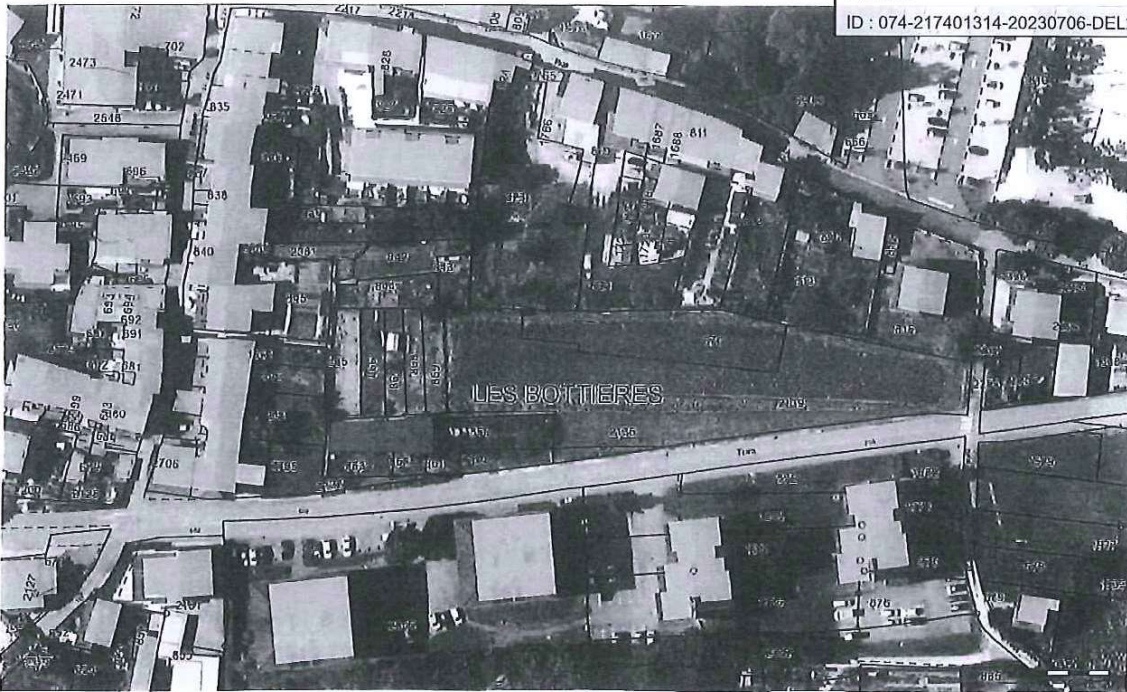
Absents ayant donné pouvoir : Vincent BAUD à Gérard RENUCCI ; Vincent BOUILLE à Alexandre ROSE, Melinda VAREON à Chantal BALLEYDIER, Lise BALLY à Ludivine MOLLARD

Absents sans pouvoir :

Secrétaire de séance : Carole BRETON est nommée secrétaire de séance.

DEL20230502 - Vente de la parcelle n° C 864 au Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône

CONSIDERANT que dans le cadre du projet de construction du futur Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Usse et Rhône se porte acquéreur pour l'euro symbolique de la parcelle cadastrée n° C 864 d'une superficie totale de 157 m².



Sur le rapport de Mme Carole BRETON, Adjointe au Maire déléguée à l'urbanisme ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** la vente de la parcelle n° C 864 selon les caractéristiques suivantes :
 - Vente au Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône
 - Surface : 157 m²
 - Vente des parcelles en connaissance de l'état des terrains
 - Prix forfaitaire : 1 € symbolique
 - Les frais de notaires sont pris en charge par le Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cette parcelle.

Breton Carole

Pour copie conforme,
Fait à FRANGY, le 11 juillet 2023

Le Maire,

David BANANT



DEL20230503

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

Membres en exercice : 19

Séance du 6 juillet 2023

Absents : 4

Pouvoirs : 4

Présents : 15

Nombre de suffrages

exprimés : 19

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à 20 heures 20, le Conseil municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David BANANT, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023

Présents : David BANANT – Carole BRETON – Gérard RENUCCI – Chantal BALLEYDIER – Jean-Pierre LIAUDON – Sonia BERNARD – Karine DORGET – Ludivine MOLLARD – Bernard REVILLON – Damien DUCLOS – Alexandre ROSE – Claude MONARD – Vincent RABATEL – Gilles PASCAL – Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ

Absents ayant donné pouvoir : Vincent BAUD à Gérard RENUCCI ; Vincent BOUILLE à Alexandre ROSE, Melinda VAREON à Chantal BALLEYDIER, Lise BALLY à Ludivine MOLLARD

Absents sans pouvoir :

Secrétaire de séance : Carole BRETON est nommée secrétaire de séance.

DEL20230503 - Aménagement Centre-Bourg ; annulation de servitudes existantes

CONSIDERANT la demande de l'étude notariale BREMENS et associés, dans le cadre de l'opération dite « centre-bourg » et afin de pouvoir purger l'ensemble des servitudes existantes ;

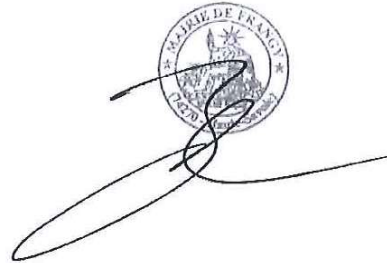
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE,

- AUTORISE Monsieur le Maire à :
 - SIGNER l'acte à recevoir par BREMENS | NOTAIRES contenant annulation :
 - de la servitude de cour commune assurant le passage établie suivant acte reçu par Me DELEVAUD, notaire à FRANGY, le 26 mai 1908 ;
 - de la servitude de passage établie suivant acte reçu par Me FINAS, notaire à FRANGY, le 3 avril 1919 ;
 - de la servitude non aedificandi établie suivant actes reçus par Me GUIRAUD, notaire à FRANGY, le 24 juillet 1949, publiés le 16 novembre 1949, volume 1712, n° 82, 83 et 84 ;
 - de la servitude de passage établie suivant acte reçu par Me GIRARD, notaire à FRANGY, le 20 décembre 1965, publié le 12 avril 1966, volume 3100, n°10 ;
 - de la servitude de passage établie suivant acte reçu par Me GIRARD, notaire à FRANGY, le 1^{er} octobre 1975, publié le 12 avril 1976, vol 5871, n°33.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le **S'LO**
ID : 074-217401314-20230706-DEL20230503-DE

Pour copie conforme,
Fait à FRANGY, le 7 juillet 2023

Le Maire,
David BANANT



DEL20230504

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

<u>Membres en exercice :</u>		19	<i>Séance du 6 juillet 2023</i>
<u>Absents :</u>	4		
<u>Pouvoirs :</u>	4		
<u>Présents :</u>	15		
<u>Nombre de suffrages exprimés :</u>	19		
		Date d'envoi de la convocation du conseil municipal :	30/06/2023
		Date d'affichage de la convocation du conseil municipal :	30/06/2023

Présents : David BANANT – Carole BRETON – Gérard RENUCCI – Chantal BALLEYDIER – Jean-Pierre LIAUDON – Sonia BERNARD – Karine DORGET – Ludivine MOLLARD – Bernard REVILLON – Damien DUCLOS – Alexandre ROSE – Claude MONARD – Vincent RABATEL – Gilles PASCAL – Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ

Absents ayant donné pouvoir : Vincent BAUD à Gérard RENUCCI ; Vincent BOUILLE à Alexandre ROSE, Melinda VAREON à Chantal BALLEYDIER, Lise BALLY à Ludivine MOLLARD.

Absents sans pouvoir :

Secrétaire de séance : Carole BRETON est nommée secrétaire de séance.

DEL20230504 - Aménagement Centre-Bourg ; modification de l'état descriptif de division des volumes

CONSIDERANT la demande de l'étude notariale BREMENS et associés, dans le cadre de l'opération dite « centre-bourg » et afin de régulariser la répartition en volumes et de modifier l'état descriptif de division en volumes ;

CONSIDERANT le rapport du géomètre ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à :
 - SIGNER l'acte contenant rectificatif et modificatif à l'état descriptif de division en volumes (EDDV) reçu par Maître MARINE, notaire à RUMILLY, le 19 décembre 2022, en cours de publication, permettant notamment :
 - de rectifier l'assiette cadastrale de l'ensemble immobilier (retrait des parcelles cadastrées C 2928-2933-2934) ;
 - de subdiviser les volumes ;
 - de modifier la répartition des charges d'Association syndicale libre ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le
ID : 074-217401314-20230706-DEL20230504-DE

en tant que de besoin, signer l'acte rectificatif de la vente COMMUNE DE
HABITAT reçu par Maître MARINE, notaire à RUMILLY, le 19 décembre 2022, en cours de publication ayant
pour objet de modifier l'assiette cadastrale des biens vendus (par suite du rectificatif à l'EDDV ci-dessus).

Pour copie conforme,
Fait à FRANGY, le 7 juillet 2023

Le Maire,



David BANANT

DEL20230505

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

Séance du 6 juillet 2023

Membres en exercice : 19
Absents : 4
Pouvoirs : 4
Présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 19

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à 20 heures 20, le Conseil municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David BANANT, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023
Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023

Présents : David BANANT – Carole BRETON – Gérard RENUCCI – Chantal BALLEYDIER – Jean-Pierre LIAUDON – Sonia BERNARD – Karine DORGET – Ludivine MOLLARD – Bernard REVILLON – Damien DUCLOS – Alexandre ROSE – Claude MONARD – Vincent RABATEL – Gilles PASCAL – Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ

Absents ayant donné pouvoir : Vincent BAUD à Gérard RENUCCI ; Vincent BOUILLE à Alexandre ROSE, Melinda VAREON à Chantal BALLEYDIER, Lise BALLY à Ludivine MOLLARD.

Absents sans pouvoir :

Secrétaire de séance : Carole BRETON est nommée secrétaire de séance.

DEL20230505 - Aménagement Centre-Bourg ; rectification et constitution de servitudes

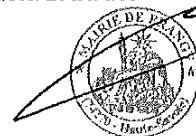
CONSIDERANT la demande de l'étude notariale BREMENS et associés, dans le cadre de l'opération dite « centre-bourg » ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à :
 - **SIGNER** l'acte contenant rectificatif à l'acte constitutif de servitudes entre la COMMUNE DE FRANGY et SOGEPROM ALPES HABITAT reçu par Maître MARINE, notaire à RUMILLY, le 19 décembre 2022, en cours de publication, permettant notamment :
 - de modifier l'assiette cadastrale des fonds servant et dominant (par suite du rectificatif à l'EDDV ci-dessus)
 - de cantonner en tant que de besoin les servitudes constituées dans ledit acte constitutif (selon dossier de géomètre)
 - de modifier la servitude de passage pour véhicule (fonds dominant et fonds servant inversés).

Pour copie conforme,
Fait à FRANGY, le 7 juillet 2023

Le Maire, David BANANT



Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 074-217401314-20230706-DEL20230506-DE

DEL20230506

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

Membres en exercice : 19

Absents : 4

Pouvoirs : 4

Présents : 15

Nombre de suffrages

exprimés : 19

Séance du 6 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à 20 heures 20, le Conseil municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David BANANT, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023

Présents : David BANANT – Carole BRETON – Gérard RENUCCI – Chantal BALLEYDIER – Jean-Pierre LIAUDON – Sonia BERNARD – Karine DORGET – Ludivine MOLLARD – Bernard REVILLON – Damien DUCLOS – Alexandre ROSE – Claude MONARD – Vincent RABATEL – Gilles PASCAL – Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ

Absents ayant donné pouvoir : Vincent BAUD à Gérard RENUCCI ; Vincent BOUILLE à Alexandre ROSE, Melinda VAREON à Chantal BALLEYDIER, Lise BALLY à Ludivine MOLLARD.

Absents sans pouvoir :

Secrétaire de séance : Carole BRETON est nommée secrétaire de séance.

DEL20230506 - Aménagement Centre-Bourg ; rectification et constitution de servitudes entre la commune et l'EPF 74

CONSIDERANT la demande de l'étude notariale BREMENS et associés, dans le cadre de l'opération dite « centre-bourg » ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à :
 - **SIGNER** l'acte contenant rectificatif à l'acte constitutif de servitudes entre la COMMUNE DE FRANGY et l'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA HAUTE-SAVOIE reçu par Maître MARINE, notaire à RUMILLY, le 19 décembre 2022, en cours de publication, permettant notamment :
 - de modifier l'assiette cadastrale des biens qui appartenaient à la commune (par suite du rectificatif à l'EDDV ci-dessus)
 - de cantonner en tant que de besoin les servitudes constituées dans ledit acte constitutif (selon dossier de géomètre).

Pour copie conforme,
Fait à FRANGY, le 7 juillet 2023

Le Maire,
David BANANT



Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 074-217401314-20230706-DEL20230507-DE

DEL20230507

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

Séance du 6 juillet 2023

Membres en exercice : 19

Absents : 4

Pouvoirs : 4

Présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 19

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à 20 heures 20, le Conseil municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David BANANT, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023
Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023

Présents : David BANANT – Carole BRETON – Gérard RENUCCI – Chantal BALLEYDIER – Jean-Pierre LIAUDON – Sonia BERNARD – Karine DORGET – Ludivine MOLLARD – Bernard REVILLON – Damien DUCLOS – Alexandre ROSE – Claude MONARD – Vincent RABATEL – Gilles PASCAL – Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ

Absents ayant donné pouvoir : Vincent BAUD à Gérard RENUCCI ; Vincent BOUILLE à Alexandre ROSE, Melinda VAREON à Chantal BALLEYDIER, Lise BALLY à Ludivine MOLLARD.

Absents sans pouvoir :

Secrétaire de séance : Carole BRETON est nommée secrétaire de séance.

DEL20230507 - Aménagement Centre-Bourg ; rectification et constitution de servitudes entre la commune et le CIAS Usse et Rhône

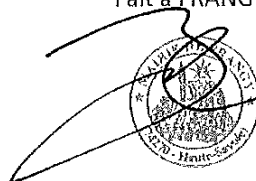
CONSIDERANT la demande de l'étude notariale BREMENS et associés, dans le cadre de l'opération dite « centre-bourg » ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à :
 - **SIGNER** l'acte contenant rectificatif à l'acte constitutif de servitudes entre la COMMUNE DE FRANGY et le CIAS USSES ET RHONE reçu par Maître MARINE, notaire à RUMILLY, le 19 décembre 2022, en cours de publication, permettant notamment :
 - de modifier l'assiette cadastrale des biens qui appartenaient à la commune (par suite du rectificatif à l'EDDV ci-dessus),
 - de modifier la servitude de passage pour véhicule de secours (fonds dominant et fonds servant inversés).

Pour copie conforme,
Fait à FRANGY, le 7 juillet 2023

Le Maire,
David BANANT



Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 074-217401314-20230706-DEL20230508-DE

DEL20230508

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

Séance du 6 juillet 2023

Membres en exercice : 19

Absents : 4

Pouvoirs : 4

Présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 19

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à 20 heures 20, le Conseil municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David BANANT, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023
Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023

Présents : David BANANT – Carole BRETON – Gérard RENUCCI – Chantal BALLEYDIER – Jean-Pierre LIAUDON – Sonia BERNARD – Karine DORGET – Ludivine MOLLARD – Bernard REVILLON – Damien DUCLOS – Alexandre ROSE – Claude MONARD – Vincent RABATEL – Gilles PASCAL – Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ

Absents ayant donné pouvoir : Vincent BAUD à Gérard RENUCCI ; Vincent BOUILLE à Alexandre ROSE, Melinda VAREON à Chantal BALLEYDIER, Lise BALLY à Ludivine MOLLARD.

Absents sans pouvoir :

Secrétaire de séance : Carole BRETON est nommée secrétaire de séance.

DEL20230508 - Aménagement Centre-Bourg ; échange de volumes sans soulte

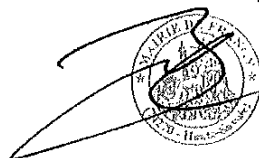
CONSIDERANT la demande de l'étude notariale BREMENS et associés, dans le cadre de l'opération dite « centre-bourg » et afin de régulariser la répartition en volumes ;
CONSIDERANT le rapport du géomètre ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **L'UNANIMITE**,

- AUTORISE Monsieur le Maire à :
 - SIGNER l'acte contenant échange de volumes sans soulte entre la COMMUNE DE FRANGY et SOGEPROM ALPES HABITAT : la commune cède les volumes 3 et 5 à SOGEPROM, en échange des volumes 6 et 8. Etant ici précisé que :
 - les volumes cédés à SOGEPROM (volumes 3 et 5) n'ont fait l'objet d'aucun aménagement pour les besoins de l'exécution d'une mission de service public et qu'aucun aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public n'a été entrepris de façon certaine sur ces volumes.
 - le volume 9 sera cédé à la commune par SOGEPROM ALPES HABITAT, après achèvement du programme CŒUR FRANGY TRANCHE 1.

Pour copie conforme,
Fait à FRANGY, le 7 juillet 2023

Le Maire,
David BANANT



DEL20230509

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

Membres en exercice : 19

Séance du 6 juillet 2023

Absents : 4

Pouvoirs : 4

Présents : 15

Nombre de suffrages

exprimés : 19

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à 20 heures 20, le Conseil municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David BANANT, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023

Présents : David BANANT – Carole BRETON – Gérard RENUCCI – Chantal BALLEYDIER – Jean-Pierre LIAUDON – Sonia BERNARD – Karine DORGET – Ludivine MOLLARD – Bernard REVILLON – Damien DUCLOS – Alexandre ROSE – Claude MONARD – Vincent RABATEL – Gilles PASCAL – Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ

Absents ayant donné pouvoir : Vincent BAUD à Gérard RENUCCI ; Vincent BOUILLE à Alexandre ROSE, Melinda VAREON à Chantal BALLEYDIER, Lise BALLY à Ludivine MOLLARD.

Absents sans pouvoir :

Secrétaire de séance : Carole BRETON est nommée secrétaire de séance.

DEL20230509 - Aménagements centre-bourg ; constitution de servitudes de passage entre la commune et SOGEPROM Alpes Habitat

CONSIDERANT la demande de l'étude notariale BREMENS et associés, dans le cadre de l'opération dite « centre-bourg »

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à :
 - **SIGNER** l'acte contenant constitution de servitudes entre la **COMMUNE DE FRANGY** et **SOGEPROM ALPES HABITAT** contenant :
 - constitution d'une servitude de passage public devant grever partie des volumes 3, 5 et 7 assis sur les parcelles cadastrées section C numéro 648, 649, 650, 652, 655, 1659, 1794, 1795, 1914, 1915, 2112, 2771, 2854, 2925, 2929, 2935, 2936 au profit du domaine public, selon le projet d'acte validé par les parties.
 - constitution d'une servitude de cour commune grevant partie de la copropriété à édifier sur la tranche 1, soit les volumes 3, 5 et 7 assis sur les parcelles cadastrées section C numéro 648, 649, 650, 652, 655, 1659, 1794, 1795, 1914, 1915, 2112, 2771, 2854, 2925, 2929, 2935, 2936 au profit des parcelles cadastrées section C numéro C 2822, C 2824, C 2831, C 2927, C 2928, C 2932, C 2933 et C 2934 (identification en hachures violette sur le plan sous l'intitulé « PCS5 servitude de cour commune).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

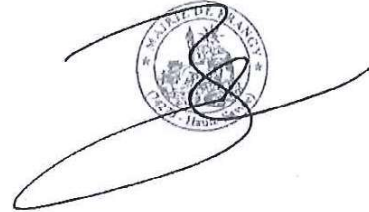
Publié le

ID : 074-217401314-20230706-DEL20230509-DE

S'LO

Pour copie conforme,
Fait à FRANGY, le 7 juillet 2023

Le Maire,
David BANANT



DEL20230510

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

Membres en exercice : 19

Absents : 4

Pouvoirs : 4

Présents : 15

Nombre de suffrages
exprimés : 19

Séance du 6 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à 20 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David BANANT, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023

Présents : David BANANT – Carole BRETON – Gérard RENUCCI – Chantal BALLEYDIER – Jean-Pierre LIAUDON – Sonia BERNARD – Karine DORGET – Ludivine MOLLARD – Bernard REVILLON – Damien DUCLOS – Alexandre ROSE – Claude MONARD – Vincent RABATEL – Gilles PASCAL – Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ

Absents ayant donné pouvoir : Vincent BAUD à Gérard RENUCCI ; Vincent BOUILLE à Alexandre ROSE, Melinda VAREON à Chantal BALLEYDIER, Lise BALLY à Ludivine MOLLARD

Absents sans pouvoir :

Secrétaire de séance : Carole BRETON est nommée secrétaire de séance.

DEL20130510 - Déclaration préalable autorisant l'ajout de volets roulants au Presbytère.

CONSIDERANT la demande des représentants de la paroisse de Frangy de faire installer des volets roulants à certaines fenêtres du rez-de-chaussée du Presbytère, tout en conservant les volets existants.

Le terrain utilisé appartenant à la Commune de FRANGY, il est proposé à Monsieur le Maire de signer la demande de déclaration préalable de travaux. Monsieur le Maire informe le Conseil que l'intégralité des frais de travaux seront supportés par la Paroisse.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITE**,

- VALIDE le projet ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou sa première adjointe à SIGNER et DEPOSER la demande de déclaration préalable auprès des services compétents.

Breton Carole


Pour copie conforme,
Fait à FRANGY, le 11 juillet 2023

Le Maire,

David BANANT



DEL20230511

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

Membres en exercice : 19

Absents : 4

Pouvoirs : 4

Présents : 15

Nombre de suffrages
exprimés : 19

Séance du 6 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à 20 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David BANANT, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023

Présents : David BANANT – Carole BRETON – Gérard RENUCCI – Chantal BALLEYDIER – Jean-Pierre LIAUDON – Sonia BERNARD – Karine DORGET – Ludivine MOLLARD – Bernard REVILLON – Damien DUCLOS – Alexandre ROSE – Claude MONARD – Vincent RABATEL – Gilles PASCAL – Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ

Absents ayant donné pouvoir : Vincent BAUD à Gérard RENUCCI ; Vincent BOUILLE à Alexandre ROSE, Melinda VAREON à Chantal BALLEYDIER, Lise BALLY à Ludivine MOLLARD

Absents sans pouvoir :

Secrétaire de séance : Carole BRETON est nommée secrétaire de séance.

DEL20230511 – Dévoiement du chemin rural de Chatillon à Moisy et du chemin rural dit de la Vignette

CONSIDERANT les chemins ruraux ci-après :

- Le chemin rural de Chatillon à Moisy situé au lieudit Sous les Chênes (voir plan annexé), avec une modification du tracé, concernant les parcelles n° C 2846, C 2848, C 2850 et C 2853 ;
- Le chemin rural dit de la Vignette situé au lieudit Collonges d'en Bas (voir plan annexé), avec une modification du tracé, concernant la parcelle n° A 1203 ;

Il est nécessaire de procéder à l'information du public, réalisée par la mise à disposition en mairie des plans du dossier et d'un registre, pendant un mois du 4 septembre au 4 octobre.

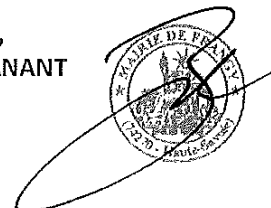
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à **OUVRI**R un registre afin de recueillir les remarques et observations du public pendant un mois, du lundi 4 septembre 2023 au jeudi 5 octobre 2023.

Breton Carole


Pour copie conforme,
Fait à FRANGY, le 11 juillet 2023

Le Maire,
David BANANT



DEL20230512

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY**Membres en exercice :** 19**Absents :** 4**Pouvoirs :** 4**Présents :** 15**Nombre de suffrages
exprimés :** 19***Séance du 6 juillet 2023***

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à 20 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David BANANT, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023

Présents : David BANANT – Carole BRETON – Gérard RENUCCI – Chantal BALLEYDIER – Jean-Pierre LIAUDON – Sonia BERNARD – Karine DORGET – Ludivine MOLLARD – Bernard REVILLON – Damien DUCLOS – Alexandre ROSE – Claude MONARD – Vincent RABATEL – Gilles PASCAL – Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ

Absents ayant donné pouvoir : Vincent BAUD à Gérard RENUCCI ; Vincent BOUILLE à Alexandre ROSE, Melinda VAREON à Chantal BALLEYDIER, Lise BALLY à Ludivine MOLLARD

Absents sans pouvoir :

Secrétaire de séance : Carole BRETON est nommée secrétaire de séance.

DEL20230512 - Modification du tableau des effectifs

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer la liste des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services (création-suppression-modification) ;

CONSIDERANT que ces créations peuvent porter sur de nouveaux emplois à créer dans la collectivité, elles peuvent aussi porter sur des emplois à transformer parce que l'évolution des missions au sein de la collectivité comme celles des compétences des agents, ou l'obtention de promotions nécessitent que le tableau des emplois évolue ; une transformation d'emploi obéit à une procédure qui est la compétence de l'assemblée municipale : la suppression d'un emploi et la création d'un emploi ou d'un mouvement de personnel interne ;

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Renucci Gérard, adjoint au Maire en charge d'économie - finances – actions juridiques - ressources humaines - numérique ;

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

SLOW

ID : 074-217401314-20230706-DEL20230512-DE

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	POSTES POURVUS en ETP	POSTE VACANT	TITULAIRES	CONTRACTUELS	CONTRACTUELS - ITC
FILIERE ADMINISTRATIVE							
ATTACHE PRINCIPAL	A	1	1		1		
ATTACHE	A	1	1			1	
REDACTEUR	B	1		1			
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{re} classe	C	3	2,8		3		
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ^e classe	C	1	1		1		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	4	3,57	2	2		
TOTAL		11	9,37	3	7	1	0
FILIERE TECHNIQUE							
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1	1		1		
TECHNICIEN	B	1	1		1		
AGENT DE MAITRISE	C	1	1		1		
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^e classe	C	1	1		1		
ADJOINT TECHNIQUE	C	4	2,76		4		0
TOTAL		8	6,76		8	0	0
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE							
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL 1 ^{re} classe	C	2	1,6	1	1		
TOTAL		2	1,6	1	1	0	0
FILIERE ANIMATION							
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1 ^{re} classe	C	1	0,87		1		
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2 ^e classe	C	1	0,69		1		
ADJOINT D'ANIMATION	C	6	1,96	3	3		
TOTAL		8	3,52	3	5	0	0
TOTAL GENERAL		29	21,25	7	21	1	0
Temps complet	TC						
Temps partiel	TP						
Temps non complet	TNC						

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**, quatre **CONTRE** (S.BERNARD, D.DUCLOS, V.RABATEL, S.BERTHOD-ROUPIOZ), une **ABSTENTION** (A.ROSE), quatorze **POUR** ;

- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs ;
- **AUTORISE** les modifications ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

Bruton Cevah


Pour copie conforme,
 Fait à FRANGY, le 11 juillet 2023

Le Maire,
 David BANANT



DEL20230513

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

Membres en exercice : 19Absents : 4Pouvoirs : 4Présents : 15Nombre de suffrages exprimés : 19

Séance du 06 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à 20 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David BANANT, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023

Présents : David BANANT – Carole BRETON – Gérard RENUCCI – Chantal BALLEYDIER – Jean-Pierre LIAUDON – Sonia BERNARD – Karine DORGET – Ludivine MOLLARD – Bernard REVILLON – Damien DUCLOS – Alexandre ROSE – Claude MONARD – Vincent RABATEL – Gilles PASCAL – Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ

Absents ayant donné pouvoir : Vincent BAUD à Gérard RENUCCI ; Vincent BOUILLE à Alexandre ROSE, Melinda VAREON à Chantal BALLEYDIER, Lise BALLY à Ludivine MOLLARD

Absents sans pouvoir :

Secrétaire de séance : Carole BRETON est nommée secrétaire de séance.

DEL20230513 - Portage Foncier par l'Établissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74)

CONSIDERANT que la commune a sollicité l'intervention de l'EPF 74 en vue de préempter des lots de copropriété situés dans un bâti patrimonial du centre, construit en 1850. Ce bien se situe sur la place centrale, en mitoyenneté du projet centre bourg en cours de construction, et au droit d'une placette à créer.

CONSIDERANT que l'EPF porte déjà pour la commune des lots de cette copropriété (appartement, cave et combles).

CONSIDERANT que la poursuite des acquisitions s'inscrit dans la continuité des actions engagées pour dynamiser le centre, produire des logements notamment aidés, favoriser le commerce de proximité, et parvenir à une réhabilitation de ce bien pour finaliser la réfection de l'ilot délimité par la Place centrale, la rue de la Poste et la route du Tram.

Cette acquisition entre dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF (2019 / 2023), Thématique « **EQUIPEMENT PUBLIC** » ; portage sur 20 ans, remboursement par annuités.

Identification des biens concernés :

Désignation des biens à acquérir sur la commune de Frangy (74)					
Situation	Section	N° Cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
24 Place Centrale	C	2294	250	X	
		Total	250		

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

S'LO

Appartement T2 de 52 m² - 1^{er} étage gauche issu du lot n°
Cave en sous-sol prise dans le lot n°2

ID : 074-217401314-20230706-DEL20230513-DE

Dans sa séance du 26 mai 2023, le conseil d'administration de l'EPF de la Haute Savoie a pris acte de l'Arrêté du Directeur n° 2023-14 en date du 25 avril 2023 exerçant son droit de préemption sur ce bien nécessaire au projet de la collectivité, sur la base d'un avis du service des Domaines et pour la somme totale de 125 000,00 euros.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**, trois **ABSTENTIONS** (A.ROSE, K.DORGET, S.BERTHOD-ROUPIOZ), seize **POUR** ;

- **APPROUVE** les modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

David Banant

Pour copie conforme,

Fait à FRANGY, le 11 juillet 2023

Le Maire,
David BANANT



DEL20230514

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY**Membres en exercice :** 19**Absents :** 4**Pouvoirs :** 4**Présents :** 15**Nombre de suffrages
exprimés :** 19***Séance du 06 juillet 2023***

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à 20 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David BANANT, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023

Présents : David BANANT – Carole BRETON – Gérard RENUCCI – Chantal BALLEYDIER – Jean-Pierre LIAUDON – Sonia BERNARD – Karine DORGET – Ludivine MOLLARD – Bernard REVILLON – Damien DUCLOS – Alexandre ROSE – Claude MONARD – Vincent RABATEL – Gilles PASCAL – Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ

Absents ayant donné pouvoir : Vincent BAUD à Gérard RENUCCI ; Vincent BOUILLE à Alexandre ROSE, Melinda VAREON à Chantal BALLEYDIER, Lise BALLY à Ludivine MOLLARD

Absents sans pouvoir :

Secrétaire de séance : Carole BRETON est nommée secrétaire de séance.

DEL20230514 - Admission des états en non-valeur sur le Budget Principal et le Budget Annexe Eau

CONSIDERANT la demande du service de gestion de comptable de RUMILLY de procéder à l'admission en non-valeur des créances dues et non recouvrées par la trésorerie depuis 2005, à savoir les sommes suivantes :

- 3 973.79 € pour le budget principal
- 8 450.30 € pour le budget annexe eau

Le rapporteur liste les deux états des restes à recouvrer annexés à la délibération.

AYANT entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Gérard RENUCCI, 2^{ème} Adjoint au Maire en charge de l'Economie, des Finances, des Actions juridiques et des Ressources humaines,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITE** ;

- **DECIDE** d'annuler les créances dues sur le budget principal pour 3 973.79 €
- **DECIDE** d'annuler les créances dues sur le budget eau pour 8 450.30 €
- **DEMANDE** de prévoir ces sommes au budget principal au compte 6541 comme suit :

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID : 074-217401314-20230706-DEL20230514-DE

S'LO

SECTION D'EXPLOITATION

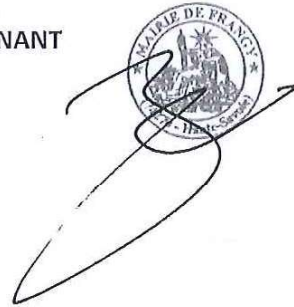
Dépenses		
Chapitre – article – désignation	Débit	Crédit
Chapitre 022 – dépenses imprévues (exploitation)	-4 000	
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	-4 000	
Chapitre 065 –Autres charges de gestion courante		4 000
6541 - Créances admises en non valeur		4 000
TOTAL	-4 000	4 000

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce à intervenir.

Breton Gwah


Pour copie conforme,
Fait à FRANGY, le 11 juillet 2023

Le Maire,
David BANANT



DEL20230515

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY**Membres en exercice :** 19**Absents :** 4**Pouvoirs :** 4**Présents :** 15**Nombre de suffrages
exprimés :** 19***Séance du 6 juillet 2023***

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à 20 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David BANANT, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023
Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023

Présents : David BANANT – Carole BRETON – Gérard RENUCCI – Chantal BALLEYDIER – Jean-Pierre LIAUDON – Sonia BERNARD – Karine DORGET – Ludivine MOLLARD – Bernard REVILLON – Damien DUCLOS – Alexandre ROSE – Claude MONARD – Vincent RABATEL – Gilles PASCAL – Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ

Absents ayant donné pouvoir : Vincent BAUD à Gérard RENUCCI ; Vincent BOUILLE à Alexandre ROSE, Melinda VAREON à Chantal BALLEYDIER, Lise BALLY à Ludivine MOLLARD

Absents sans pouvoir :

Secrétaire de séance : Carole BRETON est nommée secrétaire de séance.

DEL20230515 - Conventions avec la Communauté de Communes Usse et Rhône et DUCLOS TP relative à la prise en charge financière des frais de la procédure d'une déclaration de projet

VU la délibération n°CC 42/2022 du Conseil communautaire du 12 avril 2022 de la Communauté de Communes Usse et Rhône instaurant le fait que toute procédure engagée par la CCUR et relative à une modification « ponctuelle » d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), sur demande d'une personne privée relayée par une Commune, est prise en charge financièrement par le requérant, l'objet de la présente convention est de définir la répartition financière relative à cette opération entre la CCUR, la Commune de Frangy et le demandeur ;

VU la délibération n° DEL20220508 ne validant pas le premier projet soumis au Conseil ;

CONSIDERANT la compétence de la CCUR en matière d'urbanisme ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise SAS DUCLOS TP de modifier le règlement graphique du PLUi du Val des Usse afin de porter un projet de délocalisation d'une activité commerciale de concassage et de stockage de matériaux inertes au lieu-dit « La Grettaz » ;

CONSIDERANT l'estimation faite de la procédure à 16 000 euros (devis effectué par le prestataire de la CCUR auquel s'ajoute les frais éventuels d'une évaluation environnementale et/ou étude d'impact, les frais d'insertion et de publicité, les frais relatifs à l'enquête publique (registre dématérialisé, commissaire-enquêteur...), les frais de reproduction graphique des documents dans les communes concernées).

CONSIDERANT la nature privée de la demande ;

CONSIDERANT l'acceptation de l'entreprise DUCLOS TP, en la personne de son représentant, M Franck DUCLOS, de supporter intégralement la charge financière des études nécessaires à une éventuelle modification du PLUi ;

CONSIDERANT le préaccord de la CCUR pour l'opération et la signature d'une convention avec la commune pour la refacturation des études ; la commune procédant à une seconde refacturation auprès de DUCLOS TP.

AYANT entendu l'exposé du rapporteur,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la MAJORITE, trois CONTRE (S.BERTHOD-ROUPIOZ, D.DUCLOS, G.PASCAL,) deux abstentions (A.ROSE, V.RABATEL), quatorze POUR ;

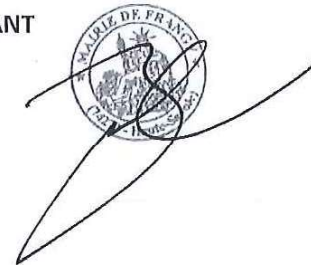
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention de refacturation avec la CCUR (payeur initial) ;
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention de refacturation entre la commune (payeur intermédiaire) et DUCLOS TP (payeur final).

Breton Carol



Pour copie conforme,
Fait à FRANGY, le 11 juillet 2023

Le Maire,
David BANANT



DEL20230516

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

Membres en exercice : 19

Absents : 4

Pouvoirs : 4

Présents : 15

Nombre de suffrages

exprimés : 19

Séance du 6 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à 20 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David BANANT, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023

Présents : David BANANT – Carole BRETON – Gérard RENUCCI – Chantal BALLEYDIER – Jean-Pierre LIAUDON – Sonia BERNARD – Karine DORGET – Ludivine MOLLARD – Bernard REVILLON – Damien DUCLOS – Alexandre ROSE – Claude MONARD – Vincent RABATEL – Gilles PASCAL – Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ

Absents ayant donné pouvoir : Vincent BAUD à Gérard RENUCCI ; Vincent BOUILLE à Alexandre ROSE, Melinda VAREON à Chantal BALLEYDIER, Lise BALLY à Ludivine MOLLARD

Absents sans pouvoir :

Secrétaire de séance : Carole BRETON est nommée secrétaire de séance.

DEL20230516 - Convention centre aéré

CONSIDERANT que l'association Familles Rurales du canton de Frangy organise un centre aéré du 10 juillet au 28 juillet 2023 dans les locaux de l'école « Au fil des Usses » côté maternel, pour accueillir des enfants de 4 à 12 ans de 8h30 à 18h, offrant ainsi un mode de garde aux parents travaillant.

AYANT entendu l'exposé du rapporteur, Madame Ludivine Mollard, Adjointe au Maire en charge de l'éducation et de l'environnement

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITE**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention
- **PRECISE** le caractère reconductible de cette autorisation, avec possibilité de l'amender par avenant simple.

Bretton Carole


Pour copie conforme,
Fait à FRANGY, le 11 juillet 2023

Le Maire,
David BANANT



DEL20230517

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

Membres en exercice : 19

Absents : 4

Pouvoirs : 4

Présents : 15

Nombre de suffrages
exprimés : 19

Séance du 6 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à 20 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David BANANT, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023

Présents : David BANANT – Carole BRETON – Gérard RENUCCI – Chantal BALLEYDIER – Jean-Pierre LIAUDON – Sonia BERNARD – Karine DORGET – Ludivine MOLLARD – Bernard REVILLON – Damien DUCLOS – Alexandre ROSE – Claude MONARD – Vincent RABATEL – Gilles PASCAL – Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ

Absents ayant donné pouvoir : Vincent BAUD à Gérard RENUCCI ; Vincent BOUILLE à Alexandre ROSE, Melinda VAREON à Chantal BALLEYDIER, Lise BALLY à Ludivine MOLLARD

Absents sans pouvoir :

Secrétaire de séance : Carole BRETON est nommée secrétaire de séance.

DEL20230517 - Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire et des accueils périscolaires

CONSIDERANT que le règlement intérieur de la restauration et des accueils périscolaires détermine les modalités de fonctionnement et de communication auprès des familles.

CONSIDERANT la nécessité de le faire évoluer.

AYANT entendu l'exposé du rapporteur, Madame Ludivine MOLLARD, Adjointe au Maire en charge de l'éducation et de l'environnement.

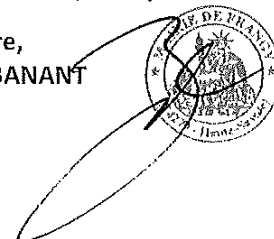
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- APPROUVE le nouveau règlement intérieur.

Breton Carole


Pour copie conforme,
Fait à FRANGY, le 11 juillet 2023

Le Maire,
David BANANT



DEL20230518

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGYMembres en exercice : 19Absents : 4Pouvoirs : 4Présents : 15Nombre de suffrages
exprimés : 19**Séance du 6 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à 20 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David BANANT, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023
Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 30/06/2023

Présents : David BANANT – Carole BRETON – Gérard RENUCCI – Chantal BALLEYDIER – Jean-Pierre LIAUDON – Sonia BERNARD – Karine DORGET – Ludivine MOLLARD – Bernard REVILLON – Damien DUCLOS – Alexandre ROSE – Claude MONARD – Vincent RABATEL – Gilles PASCAL – Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ

Absents ayant donné pouvoir : Vincent BAUD à Gérard RENUCCI ; Vincent BOUILLE à Alexandre ROSE, Melinda VAREON à Chantal BALLEYDIER, Lise BALLY à Ludivine MOLLARD

Absents sans pouvoir :

Secrétaire de séance : Carole BRETON est nommée secrétaire de séance.

DEL20230518 : Convention de financement dans le cadre du Fonds d'Innovation Pédagogique (FIP)

CONSIDERANT que la démarche de consensus et de convergence « Notre Ecole, Faisons La Ensemble » vise à faire émerger dans le cadre de concertations locales, des initiatives nouvelles et collectives de nature à améliorer la réussite et le bien être des élèves, ainsi qu'à réduire les inégalités ;

CONSIDERANT qu'une convention doit être établie pour organiser les modalités du soutien financier prévu dans le cadre du Fonds d'Innovation Pédagogique (FIP) entre l'état, gestionnaire du fonds, et la collectivité en charge des dépenses afférentes au projet pédagogiques ;

CONSIDERANT que le budget total du projet pédagogique s'élève à 16 410.59 € ;

CONSIDERANT que l'état s'engage à verser dans le cadre du FIP une subvention d'un montant maximum de 11 582.59 €. L'Etat versera une partie de la subvention chaque année, en suivant un rythme prévisionnel des dépenses de la collectivité ;

CONSIDERANT que la commune s'engage à financer le projet pédagogique à hauteur de 4 078€ ;

CONSIDERANT que l'école s'engage à financer le projet pédagogique à hauteur de 350 € et l'APE 400 €.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITE** :

- **AUTORISE** le maire ou son adjointe à signer la convention

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID : 074-217401314-20230706-DEL20230518-DE

S'LO

- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget principal 2023

Bretan Casoh


Pour copie conforme,

Fait à FRANGY, le 11 juillet 2023

Le Maire,
David BANANT



